

CREDIT PHOTO : LES GABRIÈLLES

LES
VENTES
DU SALON
BY AFCE


AFCE


SALON DU
CHEVAL
DE PARIS
2019

VENDREDI 06 DÉCEMBRE
HALL 5A • CARRIÈRE ÉLITE

CATALOGUE À RETROUVER SUR
WWW.SHF-MARKET.COM


SHF
Market

L'Agence Française du Commerce d'Équidés (ex CSCCF) est un syndicat regroupant les professionnels du commerce de chevaux et poneys. Sa vocation est de promouvoir et soutenir la profession.

Dans ce cadre, elle organise via ses adhérents une vente d'équidés lors du Salon du Cheval de Paris le 6 décembre 2019 en partenariat avec la Société Hippique Française, le Studbook Selle Français et la Fédération des Poneys et Petits Chevaux de France.

Cahier des Charges

La vente est ouverte aux chevaux et poneys âgés d'au moins 4 ans, montés et capables d'enchaîner un parcours.

Les chevaux/poneys doivent être faciles, pratiques et utilisables par des cavaliers amateurs dont le niveau correspond à celui exigé dans les épreuves auxquelles le cheval ou le poney participe.

Chaque équidé inscrit fera l'objet d'une sélection pour la vente par le professionnel adhérent de l'Agence Française du Commerce d'Équidés (AFCE) en charge de la vente. Les organisateurs de la vente se réservent le droit de refuser un cheval ou poney qui ne correspond pas aux critères ci-dessus.

L'inscription des chevaux et poneys à la vente se fera en ligne via le Site SHF-Market dans la rubrique Ventes du Salon by AFCE.

Ouverture des inscriptions le 17/10/2019, **clôture reportée au 20/11/2019 au soir.**

Dossier à fournir avec l'inscription

Obligatoire :

- Une photo du cheval/poney au modèle
- Une ou des vidéos comprenant : le cheval / poney à l'arrêt, aux trois allures et à l'obstacle (minimum 4 obstacles si pas de vidéos en parcours)
- Un chèque de 120 euros qui vous sera rendu si l'équidé n'est pas retenu
- Une visite clinique (de moins de 6 mois) et son compte-rendu sont obligatoires avant la validation définitive de la participation de votre équidé à la vente.

A noter que la qualité de la photo et de la vidéo est essentielle pour la sélection et la promotion de votre cheval ou poney à la vente.

Recommandé :

- Clichés radios

Une première sélection sera effectuée par les organisateurs adhérents de l'AFCE d'abord sur vidéo puis une expertise plus approfondie sera réalisée.

Attention les places sont limitées : 30 chevaux et poneys maximum seront sélectionnés pour la vente.

Présentation

Chaque cheval/poney sélectionné sera proposé à la vente dans un catalogue qui sera diffusé avant la présentation du 6 décembre par l'AFCE et l'organisation du Salon du Cheval de Paris à l'ensemble de ses réseaux.

Les équidés seront présentés chacun leur tour, à un horaire défini au préalable, au Salon du Cheval de Paris sur la Carrière Elite du Hall 5 A le vendredi 6 décembre. Présentation aux 3 allures et sur un parcours de 5 obstacles maximum. Un service vidéo sera fourni lors de la présentation.

Chaque poney / cheval devra être détendu sur la carrière prévue à cet effet avant d'être présenté à la vente sur la carrière Elite.

En dehors du créneau de présentation dans la carrière, tous les équidés seront visibles la journée du 6 décembre dans les boxes réservés pour la vente.

Chaque équidé devra arriver sur place le jeudi 5 en fin d'après-midi au plus tard. Après la fermeture du salon, il est obligatoire de lui faire découvrir la carrière Elite et les obstacles pour qu'il se familiarise avec l'environnement et optimiser ainsi la qualité de la présentation.

La présentation de chaque équidé devra être soignée (natté, ferré ou paré et tondu idéalement). Le port de têtère est obligatoire.

Un vétérinaire sera présent sur place pour aider à la lecture des compte rendus et clichés radios pour des visites d'achat éventuelles.

Essais

Aucun essai ne sera possible au Salon du Cheval de Paris le jour de la vente.

Aussi, tous les équidés pourront se rendre aux Ecuries du Chapitre à Dammartin sur Tigeaux (à 30 minutes du salon) pour des essais éventuels, dès la veille de la vente, le jeudi 5 décembre 2019, si des essais sont demandés avant, et après la vente, du 6 décembre au soir jusqu'au 8 décembre inclus.

Conditions et tarifs

Le coût de l'inscription est de 120 euros TTC par équidé. Règlement par chèque à l'ordre de CSCCF et à envoyer à AFCE – Anne Jumaucourt - Lieu Dit La Fortune 14490 Planquery.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement / annulation.

L'inscription comprend le boxe (avec 2 balles de copeaux) dès la veille au soir (jeudi 5 décembre), la journée du 6 décembre et 2 entrées au salon le jour de la vente.

L'alimentation, l'abreuvement et la gestion du cheval/poney restent à la charge du propriétaire de l'équidé pendant toute la durée de l'événement.

Prix de vente : le prix de vente est fixé par le vendeur et l'adhérent AFCE ayant expertisé l'équidé.

Seul le professionnel adhérent AFCE organisateur de l'événement est en charge de la vente de l'équidé et appliquera une commission de 15% du prix de vente.

Conditions sanitaires

- Vaccination grippe équine obligatoire : le "feuillet vaccination" doit porter le visa d'un vétérinaire non propriétaire de l'animal.

Pour que la grippe soit en cours de validité, il faut :

- Pour tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 :

a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours;

b) Rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

- Pour tout équidé dont la primo-vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 :

a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;

b) Rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois,

c) Rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois

- Vaccination rage : En cours de validité pour les chevaux provenant des départements infectés.
- Aucune injection vaccinale de quelque nature que ce soit ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant l'entrée de l'animal dans l'enceinte du salon.
- Signalement graphique et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras (à fournir à l'arrivée).
- Fournir une attestation vétérinaire sanitaire indiquant que l'équidé est indemne de toute maladie de catégorie I (West Nile, anémie infectieuse) depuis au moins 30 jours.

A défaut, aucun cheval ne sera admis sur le site.

Responsabilité

Les chevaux restent sous l'entière responsabilité du propriétaire durant leur séjour au salon. Aucune personne faisant partie de l'organisation, ni l'association organisatrice ne pourra être mise en cause en cas d'accident survenu à leur cheval ou du fait de leur cheval, lors de l'évènement.

Le propriétaire devra fournir à l'arrivée au salon une attestation de responsabilité civile concernant cheval présenté.

En acceptant le présent règlement, vous autorisez les organisateurs à photographier et à filmer votre cheval lors du concours et à utiliser son image sur tout support, en tous lieux, en tous format, et ce pour une durée illimitée.

Contacts

Anne Jumaucourt (AFCE) - 06 95 25 12 36 - ajumaucourt@icloud.com

Yann Carbonnet (AFCE) - 06 70 99 20 12 – carbonnet.yann@wanadoo.fr

Gilles Hazout (AFCE) - 06 03 05 19 26 – cecile.hazout@sfr.fr